

## Compte rendu d'audience avec le DASEN

### Le SNUDI FO 13 vous rend compte de son mandat

Une délégation du SNUDI FO 13 a été reçue à la DSDEN le mardi 13 octobre 2015. Nous avons abordé différents points qui méritaient des réponses claires et précises de la part de l'administration face aux différents problèmes apparus depuis cette rentrée 2015.

#### Sommaire des points abordés :

- 1/ Les conditions de rentrée
- 2/ Statuts des enseignants et conditions de travail
- 3/ Droit syndical
- 4/ Questions d'ordre financière
- 5/ Formation des stagiaires
- 6/ Dossiers particuliers

### 1/ Les conditions de rentrée

#### ➤ Des collègues en attente de réaffectation ou de mutation :

La délégation a dressé le constat d'une rentrée très difficile pour les enseignants dans notre département. Des collègues se trouvent encore dans des situations délicates, en attente de réaffectations ou d'examen de leur dossier d'exeats-ineats.

Monsieur LASSALLE (Secrétaire Général) nous a répondu qu'il n'était plus possible d'évoquer les questions d'exeat et de réaffectation compte tenu de la faible marge de manœuvre possible et du déficit en ressources humaines de notre département.

Nous avons insisté pour que les collègues aient des réponses officielles de la part de leur administration, notamment si des recours gracieux ont été adressés.

**Le SNUDI FO continuera à défendre et accompagner les dossiers de mutation de ces collègues tout au long de l'année scolaire.**

**Les dossiers en suspens ont été remis à M Lassalle et les situations les plus critiques seront revues en fonction des possibilités...qui sont absentes pour le moment !**

➡ **Prenez contact avec le syndicat si votre situation personnelle nécessite un accompagnement et un conseil particulier !**

#### ➤ Un manque de remplaçants récurrent :

Nous avons fait part de la réalité du terrain avec des postes vacants non attribués, qui sont occupés depuis le début de l'année par des brigades remplacement. Cette situation ne peut s'expliquer que d'une façon exceptionnelle mais ne peut perdurer tout au long de l'année ! Ces brigades servent de « bouche-trous » et certains craignent de ne pas obtenir leurs indemnités ISSR s'ils remplacent tout au long de l'année !

Nous avons déjà souligné à différentes reprises, depuis l'année dernière, lors d'audience, d'instances paritaires, le manque de remplaçants.

**FO a demandé que tous les postes vacants soient attribués à des titulaires, issus d'une nouvelle liste complémentaire afin de libérer les brigades qui interviendront uniquement sur des missions de remplacement.**

**Réponse de l'IA :** La situation était meilleure que l'an dernier : nous serions « mieux pourvus ! ». Les secrétaires de circonscription ont pour consignes de nommer les brigades à l'année à l'exclusion d'au moins 1 demi-journée pour que l'ISSR soit versée en intégralité !

➡ **Prenez contact avec le syndicat si vous êtes remplaçant à l'année sur un poste vacant et si vous ne touchez aucune ISSR.**

➡ **Alertez le syndicat si votre école ne dispose d'aucun remplaçant lors d'une absence supérieure à 2 jours d'un de vos collègues !**

### ➤ **Des RASED décimés dans certaines circonscriptions :**

La délégation a fait état des remontés de plusieurs circonscriptions sur la situation dramatique des RASED. Plusieurs circonscriptions manquent de psychologues, de maître E (ex : Marseille 12, 13 et 15). Dans ces conditions, mener à bien les missions de Service public (prise en charge de la grande difficulté et du handicap, orientation vers les enseignements adaptés...) s'avère très difficilement réalisable. Des équipes ne peuvent plus fonctionner sans moyens supplémentaires et leurs conditions de travail se sont largement dégradées.

L'administration est consciente de ces problèmes et plusieurs pistes sont examinées : malgré les appels d'offre, le recrutement de contractuels n'est pas encore arrêté.

Une solution devrait être apportée au retour des congés d'automne. Concernant les maître E, l'administration fait le choix de ne mettre personne plutôt qu'un collègue non qualifié !

➡ **Le SNUDI FO va suivre avec attention ce dossier car l'embauche de contractuels, contradictoire avec le recrutement de personnels fonctionnaires, n'est pas une solution satisfaisante.**

### ➤ **Des enfants non scolarisés sur Marseille :**

Nous avons interpellé aussi l'administration sur la non scolarisation d'enfants sur Marseille, encore en octobre, notamment dans la circonscription Marseille 12 et 15.

Il nous a été répondu que 5 brigades avaient été mobilisées sur 5 ouvertures « provisoires », dont au moins 2 sur Marseille 15. Celles-ci, d'après Mr Penso (IEN-Adjoint à l'IA), se remplissent au compte-goutte et qu'il restait encore de la place dans les écoles marseillaises !

Nous avons fait remarquer que ce n'est pas aux parents de « démarcher » les écoles et que sur Marseille 15, la situation restait problématique, en raison de la situation démographique.

**FO restera vigilant sur cette situation ainsi que pour la préparation de la prochaine carte scolaire.**

➡ **N'hésitez pas à nous transmettre toutes les informations importantes concernant vos effectifs pour obtenir l'ouverture ou la non fermeture de vos classes.**

---

## **2/ Statut des enseignants et conditions de travail**

### ➤ **REP+ :**

Plusieurs questions ont été posées par la délégation :

- Le nombre de brigade REP+ recruté est insuffisant pour remplir les missions de remplacement lors des formations des équipes REP+ ?

**Réponse de l'IA :** *en théorie, la dotation BD REP+ correspond aux besoins, maintenant nous ne sommes pas à l'abri des brigades en congé maladie. A part sur Arles où il subsiste un manque de Brigade REP+*

- Les brigades REP+ n'ont pas de « fiche de poste », mis à part celle expliquée dans le memento mouvement. Va-t-il y avoir une confirmation de la nature de leurs missions, à savoir remplacer les équipes REP+ durant leurs 9 jours de formation ?

**Réponse de l'IA :** *elle devrait parvenir bientôt et normalement les BD REP+ bénéficieront tous de leur formation REP+.*

- Les brigades REP+ bénéficieront-ils de la totalité de l'indemnité REP+ (2312 €/an) compte tenu du fait qu'ils effectuent la totalité de leur service en REP+ ?

**Réponse de l'IA :** Suite à vos demandes, l'IA 13 a écrit un courrier au ministère. Mr Lassalle comprend l'exception posée et est en attente de la réponse ministérielle.

- Notion de crédit-temps : Cette notion s'est imposée aux équipes REP+ sans concertation avec les organisations syndicales. Des collègues se trouvent ainsi convoqués à des réunions hors temps scolaires, en rattrapage à des demi-journée libérées sur temps scolaire !

FO a dénoncé cette « usine à gaz » qui induit une « individualisation » du temps de travail et place les enseignants REP+ dans une catégorie de plus en plus à part !

Cela peut donner aussi l'illusion aux enseignants d'une gestion de leur temps, mais dans les faits les heures peuvent être imposées ; elles seront récupérées en fonction des remplaçants REP + disponibles. Et, de fait, ces 9 journées de décharges viennent augmenter les heures annualisées, qui sont déjà au nombre de 108.

**Réponse de l'IA :** Mr Penso a confirmé les 3 jours de « formation- accompagnement » avec les différents partenaires, nécessitant des réunions en dehors des heures d'enseignements.

**➡ Nous avons rappelé que les obligations réglementaires des enseignants restent toujours régies par le décret n°2008-775 en 24h d'enseignement par semaine et 108h annualisées. Nous demandons ainsi que la formation, en dehors des heures d'enseignements, ne peut se faire que sur la base du volontariat !**

### ➤ Evaluations nationales CE2 :

FO a rappelé à l'IA :

- que le respect de la liberté pédagogique des enseignants ne peut être remis en cause localement par leurs supérieurs hiérarchiques. En l'occurrence, que les livrets mis à disposition ne sont pas obligatoires et que les enseignants de CE2 sont libres de proposer leurs propres outils pour évaluer leurs élèves.
- qu'une aide matérielle et financière soient allouées aux écoles afin que le budget alloué aux écoles par les Mairies ne sont pas amputés pour l'impression des livrets d'évaluation (près de 52 pages pour 1 seul livret).
- qu'en tant que fonctionnaire d'Etat, nous restons attachés à notre statut et aux programmes nationaux. Nous ne souhaitons pas faire les frais d'expérimentations de dernière minute du Ministère ou nous voir imposer des directives académiques voire locales.

**Réponse de l'IA :** Mr Penso nous rappelle le caractère obligatoire de ces évaluations. Nous sommes dans le respect de la circulaire ministérielle et de la circulaire académique : les exercices sont gérés par l'enseignant et aucune remontée n'est demandée.

**➡ FO rappelle à l'ensemble des collègues que si une évaluation diagnostique est obligatoire en début de CE2, les modalités de passation et les outils utilisés restent sous la responsabilité pédagogique de chaque enseignant.**

### ➤ Magistère :

A nouveau, nous avons reposé la question, déjà posée en juin puis en septembre 2015, sur la confirmation par le ministère le 16 juin que « le recours au dispositif technique magistère ne revêt aucun caractère obligatoire ». Le 31 juillet 2015, la Division Générale des Ressources Humaines du ministère a également confirmé que les académies « conservent la liberté de recourir à un autre dispositif ».

**Réponse de l'IA :** Mr Penso confirme l'utilisation unique de magistère dans notre académie, avec une formation hybride de 9h00 en formation à distance et 9h en présentiel.

**➡ FO poursuivra au niveau national et local l'action syndicale pour que toute latitude soit donnée aux enseignants de n'utiliser ces formations à distance que sur la base du volontariat. Le ministère reconnaît d'ailleurs aujourd'hui les difficultés liées à ce dispositif magistère !**

### ➤ Protocole départemental inspection :

Depuis sa publication le 13 juillet 2015, nous constatons une application plus ou moins disparate selon les circonscriptions. Nous avons demandé l'application uniforme de la circulaire avec notamment le rappel du délai de transmission du rapport pour la circonscription d'Arles et le délai de prévenance sur la circonscription de Marseille 5.

**Réponse de l'IA :** Mr Penso nous affirme que c'est une période de régulation et que cela devrait être en ordre début novembre.

➔ **FO restera vigilant et vous demande de bien vouloir nous faire remonter toutes les « entorses » à son application sur votre circonscription.**

---

### 3/ Droit syndical

Nous avons rappelé à nouveau notre droit de récupérer les RIS sur l'ensemble des animations pédagogiques proposées, même si certains IEN de circonscription en proposent « fortement » certaines ou incitent au rattrapage des RIS uniquement sur la journée de solidarité.

Nous avons déploré aussi la présence de « sponsors » lors de certaines animations.

**Réponse de l'IA :** Mr Penso nous explique les difficultés budgétaires que rencontrent les IEN pour organiser des animations avec des « pointures » ! Ce qui expliquerait le recours à des « sponsors » ! De la même manière, on pourrait alors comprendre pourquoi certaines animations pédagogiques seraient « fortement proposées » !

➔ **FO vous rappelle que les modalités d'application de l'arrêté du 29/08/2014 prévoient que le temps d'une RIS peut être rattrapé sur les 108h hors APC et que chaque collègue a le droit de participer à une RIS dans l'année scolaire sur le temps de classe !**  
**En cas de pression, prévenir immédiatement le syndicat !**

---

### 4/ Questions financières

➤ **Indemnités péri-éducatives 2014-2015 :**

Il semblerait que la régularisation puisse être opérée sur la paie de décembre 2015. Nous attendons encore la confirmation de la gestion paie.

➤ **Indemnités ISAE pour les PEMF :**

Les enseignants en école application ne touchent que  $\frac{3}{4}$  de l'ISAE.

Le décret instituant l'ISAE définit les modalités de versement et les bénéficiaires. Rien dans sa lecture ne justifie un versement partiel : « *l'attribution de cette indemnité est liée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes et de direction y ouvrant droit, en particulier au suivi individuel et à l'évaluation pédagogiques des élèves, au travail en équipe et au dialogue avec les familles.* »

Le paiement de l'indemnité est lié à l'accomplissement de fonctions qu'ils remplissent intégralement à savoir le suivi individuel, l'évaluation pédagogique, le travail en équipe et le dialogue avec les familles. A ce titre les PEMF doivent percevoir l'indemnité intégralement.

L'IA n'a pas pu nous donner une réponse favorable à ce jour ! Ils attendent une directive nationale.

**FO va relancer le problème au niveau national.**

➤ **Indemnités REP/ REP+ non payée à ce jour :**

Les consignes payes sont parvenues, ce sera au plus tard sur la paie de novembre 2015.

➤ **Part variable ECLAIR 2014-2015 :**

Elle sera payée en octobre ou novembre 2015. La part variable sera la même pour tous : 500 euros pour les temps plein ou partiel.

Pour les brigades ECLAIR, l'indemnité versée sera au prorata de leur intervention. Même une  $\frac{1}{2}$  journée sera rétribuée à 5 euros.

➤ **Indemnités CNED :**

La gestion de ces collègues sur le plan départemental est seulement depuis 2015. C'est une question de coordination. Il y aura effet rétroactif sur le paiement : 1558.68 €/an.

➤ **Indemnités MAT :**

Pas de changement cette année : 150 € pour le tutorat d'un étudiant en stage d'observation.

---

## 5/ Formation des stagiaires

Nous avons rappelé à l'IA les conditions difficiles dans lesquelles se déroulent la formation des stagiaires (PFSE) à mi-temps en classe et mi-temps ESPE.

Les remontés sont unanimes concernant :

- Formation infantilisante à l'ESPE
- Astreinte à une assiduité pour valider un M2 dont la plupart l'ont déjà validé
- Obligation de repasser un M2 MEEF avec une formation adaptée qui n'est pas vraiment un allègement de cours
- Changement d'emploi du temps au dernier moment ...

Ils font état d'un stress, d'une surcharge de travail dans la préparation de leur classe et le travail d'étudiant qu'on leur demande.

**La date du prochain Conseil Départemental de Formation n'étant toujours pas arrêtée à ce jour, FO va interpeller le directeur de l'ESPE et saisir le CHSCT sur les conditions particulièrement difficiles des conditions de travail des stagiaires.**

Nous avons expliqué notre inquiétude concernant la rumeur concernant **la fermeture des écoles d'application**, avec la nouvelle formation des stagiaires.

Mr Penso nous a répondu que pour l'instant, c'est de la prospection, de la réflexion, rien n'est arrêté. Cela ne nous a pas rassuré, sachant le changement brutal opéré dans le département du Vaucluse (même académie) pour cette nouvelle formation.

### EN CONCLUSION :

Nous avons appris l'embauche d'apprentis, dans le service du Bureau des Affaires Médicales. Ce qui nous inquiète pour deux raisons : la suppression de postes de titulaires et d'autre part, la gestion de dossiers délicats et difficiles !

La délégation a conclu l'audience en redonnant nos positions et celle de notre confédération sur le pacte de responsabilité qui impose les réductions budgétaires et les attaques sur le statut en encourageant les embauches de contractuels en lieu et place d'emplois statutaires.

---

**Le SNUDI FO 13 vous invite à débattre de tous ces sujets et problématiques lors des RIS organisées au 1<sup>er</sup> trimestre.**

Les lieux et les dates prévues (ou en cours de programmation) → [cliquez ICI](#)  
Modèle du courrier à adresser à votre IEN → [cliquez ICI](#)

***Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !***  
**Participez nombreux aux RIS du SNUDI FO 13 !**

---

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :***  
**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**  
**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Bulletin d'adhésion >[ICI](#)<**